

COUPE RÉGIONALE

Club Nautique de St-Donat

31 Juillet 2022

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule : Prévention des violences et incivilités

La Voile Canada et FVQ rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES & INSCRIPTION

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile. En cas de traduction de ces AC, le texte français prévaudra

Les règles d'équipement pour les voiliers (REV)

Les règlements fédéraux

Les règlements des Jeux du Québec

1.2 Heure légale du coucher du soleil : 21h00

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponible le 25 Juillet 2022, sur le site internet du club dans le rubrique « Régates ».

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Le tableau Officiel d'information en ligne est consultable sur le site internet du club dans le rubrique « régates ».

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ & INSCRIPTIONS

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe optimist et inter-serie dériveur.

4.2 Les inscriptions sont a réaliser sur le site internet du club dans la rubrique « régates »

5. DROIT À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Optimist	10\$
Dériveur	10\$

6. PUBLICITÉ

6.1 [DP] [NP] Les bateaux doivent d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription.

Date	De	À
31 Juillet 2022	9h	11h

7.2 Jours de course

Date		
31 juillet 2022	Optimist	Dériveurs

7.3 L'heure du premier signal d'avertissement dimanche 31 juillet 2022 est 12h00.

7.4 Le dimanche 31 juillet 2022 plus aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

8. CONTROLE D'ÉQUIPEMENT

Le comité de course ou le comité technique se réserve à tout moment le droit de vérifier l'équipement complet des coureurs.

9. LES PARCOURS

Les parcours seront définis en annexe dans les IC.

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour l'ensemble des classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition

- 14.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

12. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un numéro fournie par le club

13. REMISE DES PRIX

Les prix sont à la discrétion de l'organisation

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Club Nautique St-Donat

243 Rue St-Donat

J0T2C0 – St-Donat

819-340-0574

Site internet : <https://www.cnsd.ca>

E-mail : info@cnsd.ca